

67190

ARRETE DU MAIRE N°20/T/2021
Portant autorisation du domaine public de la
commune pour le stationnement d'un camion grue et
d'un camion et d'une modification de la circulation –

Le maire de la commune de GRENDELBRUCH,

VU la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Régions, Départements et Communes, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi du 07 janvier 1983,

Vu le Code Général des collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1 à 2213.6 ;

Vu le Code Pénal et notamment l'article R.610-5 ;

VU le Code de la Route et notamment l'article R 411-8,

VU la demande de la société PIASENTIN en date du 23 avril 2021 pour le stationnement d'un camion grue et d'un camion sur le domaine public,

CONSIDERANT que les travaux sur la toiture du 48 rue de la libération contraignent le stationnement d'un camion grue et d'un camion sur le domaine public, nécessitent une modification de circulation pendant les travaux qui auront lieu du 28 au 30 avril 2021 et du 3 mai au 5 mai 2021 de 7h30 à 17h00,

ARRETE

Article 1 : En raison des travaux sur la toiture de l'immeuble 48 rue de la Libération, la route sera barrée du 28 au 30 avril 2021 et du 3 au 5 mai 2021.

Article 2 : Les panneaux de signalisation nécessaires seront apposés par le responsable du chantier pour permettre l'application des présentes dispositions.

Article 3: Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de ROSHEIM
- Société PIASENTIN
- M. le chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de Grendelbruch
- Police Pluri-communale
- Archives



Fait à Grendelbruch le 23 avril 2021

Le Maire

Jean-Philippe KAES